



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 11 décembre 2024**

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Absent : 1

Votants : 10

Le 11 Décembre 2024 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzieres convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06/12/2024.

Date d'affichage : 06/12/2024

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Stéphane FEDERICI, Joël LAHACHE, Patrick PETIT, Yves PORTENGUEN, Brigitte TOURNIER, Géraldine VIOLET, Aurélie RENAUD a rejoint la séance du Conseil à 18h42.

Absente excusée : Corinne PASCAL

Secrétaire de séance : Lionnel ROBERT est désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2024 par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Recensement 2025 - Recrutement des Agents recenseurs
 - 2- Renouvellement Contrat Agent Technique
 - 3- Frais de fonctionnement Ecole de Banne 2023-2024
 - 4- Extension de la vidéoprotection - Place de la République
 - 5- Demande de Subvention à la Région pour l'extension de la vidéoprotection
 - 6- Attribution Marché Public Adapté pour remplacement des menuiseries extérieures des logements communaux au 4 place Maurice GRIMAUD
 - 7- Proposition d'une dénomination pour une salle communale Place Maurice GRIMAUD
 - 8- Décision Modificative
- Questions diverses

.....
1- Recensement 2025 - Recrutement des Agents recenseurs

Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal du recensement de la population de la commune en 2025. Il s'effectuera du 16 janvier au samedi 15 février 2025. A ce titre la collectivité doit recruter des agents recenseurs pour la période considérée en application du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 et de l'arrêté du 5 août 2003 et recevra de l'Etat une dotation forfaitaire à ce jour non communiquée. Elle servira pour une partie à la rémunération des agents recenseurs.

Mr le Maire propose comme agents recenseurs Mme Muriel FERRAND secrétaire à l'agence postale et Mme Catherine FLEURY. Cette dernière avait déjà officié pour le dernier recensement de 2019. Ces agents seront rémunérés sur la base d'un forfait pour l'ensemble de leur mission englobant : Les sessions de formations, la tournée de reconnaissance, les frais de déplacement de la collecte, les bilans avec le coordonnateur pour un montant de 1426,30 € net versé en deux fois (soit 713,15 € / mois x 2)

Vote pour à l'unanimité

2- Renouvellement Contrat Agent Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de renouveler le CDD par un avenant au 1^{er} janvier 2025 et de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'agent technique à temps non complet en raison du travail supplémentaire pour l'entretien de la cage d'escalier des logements communaux au 15 Montée des Chevaliers. Le contrat passe à 09h00 par semaine.

Vote pour à l'unanimité

Arrivée d'Aurélien RENAUD à 18h42 et participe au vote à partir du point N°3 à l'ordre du jour

3- Frais de fonctionnement Ecole de Banne 2023-2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'Ecole publique de BANNE pour la participation de notre commune aux frais de fonctionnement des écoles qui s'élèvent à 1.000 € par enfant. Trois enfants de Saint André de Cruzières sont scolarisés dans cet établissement au niveau du primaire. En application de l'article 23 de la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, et de l'article L. 212-98 du Code de l'Education, la commune se doit de participer pour un montant négocié de 1.000 € par enfant, pour l'année 2023/2024.

Le Conseil Municipal, décide de participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant à trois enfants domiciliés dans la commune pour le compte de l'école publique susvisée à 1.000 € par enfant pour l'année 2023/2024, soit au total 3.000 €.

Vote pour à l'unanimité

4- Extension de la vidéoprotection - Place de la République

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise lors de l'assemblée du 28 octobre 2020 N° 43-2020, des conditions de l'attribution d'un marché public adapté pour le déploiement de la vidéoprotection. Après en avoir longuement débattu ce marché a été attribué à la société INEO Infracom à NIMES, pour un montant de 15.795,45 € HT.

Suite à des dégradations des toilettes publiques de la commune en aout 2024, conformément aux prescriptions du gendarme référent pour la sécurité, il a été envisagé de procéder à l'extension de la vidéoprotection par la mise en place d'une caméra place de la République.

Mr le Maire propose de retenir la société INEO Infracom à NIMES pour l'extension de cette vidéoprotection pour un montant de 2990,42 € HT.

Vote 9 Pour, 1 Contre (Patrick PETIT)

5- Demande de Subvention à la Région pour l'extension de la vidéo protection

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise lors de l'assemblée du 28 octobre 2020 N° 43-2020, des conditions de l'attribution d'un marché public adapté pour le déploiement de la vidéoprotection. Après en avoir longuement débattu ce marché a été attribué à la société INEO Infracom à NIMES, pour un montant de 15.795,45 € HT. La collectivité avait sollicité la REGION et avait reçu une subvention pour ce projet.

Suite à des dégradations des toilettes publiques de la commune en aout 2024, conformément aux prescriptions du gendarme référent pour la sécurité, il a été envisagé de procéder à l'extension de la vidéoprotection par la mise en place d'une caméra place de la République.

Mr le Maire propose de retenir la société INEO Infracom à NIMES pour l'extension de cette vidéoprotection pour un montant de 2990,42 € HT et de faire les démarches pour demander une subvention à la Région.

Vote 9 Pour, 1 Abstention (Patrick PETIT)

6- Attribution Marché Public Adapté pour remplacement des menuiseries extérieures des logements communaux au 4 place Maurice GRIMAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de réhabilitation des menuiseries extérieures des trois logements communaux sis au 4 Place Maurice Grimaud. La collectivité a fait appel à trois prestataires connus des marchés publics.

Les menuiseries existantes (volets et portes fenêtres) ne sont plus aux normes actuelles et de véritables passoires thermiques. Il serait souhaitable de procéder à leurs remplacements. Les trois entreprises sollicitées sont :

- PASCAL Menuiserie à St MARTIN DE VALGALGUES 30520 pour un montant...25.647,28 € HT
- VIDAL ALU à MEJANNES les ALES 30340 pour un montant..... 27.495,08 € HT
- Maison du Menuisier à ALES 30100 pour un montant.....30.167,99 € HT

La société VIDAL ALU partenaire de la commune depuis 2011 a officié pour les travaux de menuiseries extérieures à la nouvelle Mairie en 2011, à la création du Restaurant en 2020 et cette année pour la création du Bar sis au 20 route de St Paul le Jeune. La qualité des produits finis et des travaux réalisés pour le montage des menuiseries ne font aucun doute sur le professionnalisme de cette société. Seul, VIDAL ALU utilise une nacelle pour le montage des volets pour un coût de 917 € HT inclus dans le montant total du devis, soit 26.578,08 €. A ce titre, monsieur le Maire propose de retenir VIDAL ALU pour un montant de 27.495,08 € HT.

Vote pour à l'unanimité

7- Proposition d'une dénomination pour une salle communale Place Maurice GRIMAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un courriel adressé par Mme Géraldine Violet conseillère municipale à St André de Cruzières souhaitant mettre à l'ordre du jour sa demande de changement de nom de la salle psychomotricité sise 2 Place Maurice Grimaud. L'élue propose de nommer cette salle « Salle BOURDARIC » en référence au cadastre du secteur.

Depuis la rentrée scolaire de 2014, fermeture de l'école publique, cette salle communale est utilisée par les associations et par les habitants de la commune. Elle n'a plus lieu d'être nommée « Salle Psychomotricité » en référence à l'école.

Le Conseil Municipal, décide de dénommer cette salle « Salle BOURDARIC ».

Vote pour à l'unanimité

8- Décision Modificative N°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 89 : Frais d'études	400,00		
2313 (23) - 45 : Constructions	-400,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire lève la séance à 19h25

QUESTIONS DIVERSES :

4 questions posées par Patrick PETIT

- 1- Délibération du CM et expression, des membres du Conseil Municipal :

Stéphane FEDERICI expose la réglementation en vigueur et résume les documents fournis par l'AMF en matière d'organisation des conseils municipaux. Il propose de travailler sur un projet de délibération encadrant le mode de présentation des questions divers. Il précise que réglementairement il est possible de poser des questions jusqu'à la veille de la séance du conseil municipal. Il précise enfin que le temps de parole maximum normal est estimé à 10 mn par le législateur. Lionnel ROBERT remarque qu'il faudra définir comment seront présentées les questions diverses au procès-verbal de séance pour éviter un nouveau débat lors de l'approbation du PV.

- 2- Bilan des actions entreprises concernant l'éloignement de l'antenne et demande d'accompagnement et de soutien juridique de la part du collectif COELAN :

Monsieur le Maire expose qu'une première Déclaration Préalable (autorisation d'urbanisme) a été refusée le 1^{er} décembre 2023, une seconde ait été autorisée le 08 février 2024 et confirme avoir prévenu Jean-Noël SAINT-ETIENNE, voisin de l'emplacement retenu, de la signature de cette dernière pour lancer un éventuel recours le lendemain de la signature. Puis il rappelle le courrier adressé à la société Free et à la Préfecture demandant un moratoire dans l'installation de l'antenne. Et enfin il résume la réunion avec le Sous-Préfet qui a eu lieu le lendemain de la manifestation à Privas.

Monsieur le Maire demande quel type de soutien est attendu par le collectif COELAN.

Patrick PETIT précise que le collectif souhaite que la commune finance une contre-expertise sur le positionnement et la qualité du site en termes d'émission/réception radio.

Monsieur le Maire propose de demander aux services de l'Etat si cela est possible.

3- Information sur les travaux de mise en place de la fibre au village :

Monsieur le Maire indique que les travaux sont en cours avec une date de réception prévue fin 2025. Les conventions avec les propriétaires pour l'implantation de poteaux sont en cours de signature. Lionnel ROBERT informe qu'une réunion publique d'information se tiendra à la fin des travaux de déploiement.

4- Information sur la zone d'accélération de Production d'Energies Renouvelables sur la Commune et sur les sollicitations reçues de la part de développeurs :

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un ancien projet photovoltaïque, public / privé, en Berlusière. après avoir été sollicité par l'opérateur Energie Rhône Vallée (Société d'Economie Mixte regroupant les deux syndicats d'énergies de l'Ardèche et la Drome), Monsieur le Maire leur a proposé d'étudier la réactivation de ce projet. Un technicien de cette société doit venir visiter le site le 27 décembre prochain à 11h.

Le Maire
Jean-Manuel GARRIDO



Le Secrétaire de séance
Lionnel ROBERT

